

ARCHITECTURE ET POLITIQUE

LES HABITATIONS POUR MINEURS

Interview de M. Léon Stynen, architecte

On a fréquemment souligné le caractère important de la bataille du charbon. Le problème est international. Tous les pays vivent les mêmes trances. L'Angleterre, spécialement, paie un si lourd tribut économique à l'insuffisance de sa production charbonnière, qu'elle dut se résoudre au recrutement forcé de main-d'œuvre minière. C'est l'un des aspects les moins populaires de la loi sur le travail obligatoire.

En Belgique, il s'agit d'un problème de main-d'œuvre plus encore que d'équipement (1). Les Belges qui acceptent de descendre dans la mine sont de moins en moins nombreux. Durant un certain temps, des prisonniers de guerre acceptèrent de combler les vides, pour améliorer leur sort ; un contingent de mineurs étrangers, surtout polonais et italiens, compléta le personnel d'extraction. Mais il importait de fixer la main-d'œuvre belge elle-même, devenue beaucoup trop mobile, et dans ce but de permettre aux mineurs d'établir leurs familles dans des habitations convenables susceptibles de les retenir par leur confort et leur agrément. Il fut proposé aux mineurs belges désireux de construire, des avances à un taux d'intérêt très bas, susceptibles de couvrir presque entièrement le coût de la bâtisse. En plus d'autres avantages. Le projet présentait des risques inévitables d'hétérogénéité, ou même d'anarchie, chacun pouvant construire à sa guise. Pourtant ces conditions très favorables suscitérent peu de réactions.

Dans ces conditions, M. Achille Van Acker, alors Premier Ministre, fit un appel plus pressant à la main-d'œuvre étrangère, surtout italienne et balte. La conjoncture posait un problème de logement. De bon logement. Certains mineurs piémontais, venus avec leurs familles, déçus par les logements offerts (2) demandaient, en effet, leur rapatriement.

C'est à ce moment, en 1946, que M. Camille Huysmans, devenu Premier Ministre, demanda à l'architecte Léon Stynen de préparer un programme de construction d'habitations pour mineurs. On verra qu'en cette conjoncture difficile, le grand architecte anversois sut faire face aux responsabilités techniques et sociales qui lui incombèrent.

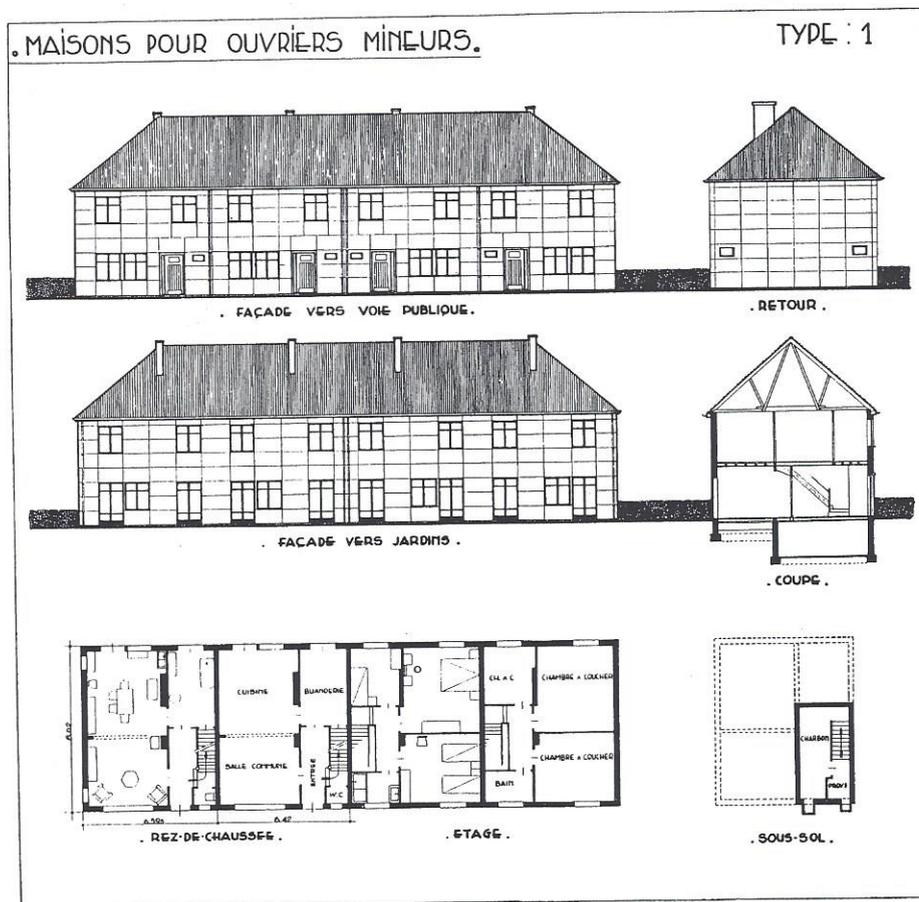
Il fallait, nous dit Léon Stynen, partir de rien — ou presque. Le Gouvernement s'efforçant de recruter 40.000 mineurs étrangers, qui devaient se fixer chez nous avec leurs familles, demandait d'urgence des milliers de maisons, mais il n'y avait ni argent, ni programme, ni personnel technique disponible...

Le Cabinet du Premier Ministre n'est pas un Ministère d'exécution, mais de consultation et de coopération. L'initiative de Monsieur Camille Huysmans imposait à quelques hommes choisis de travailler durement, sans autre rétribution que la satisfaction d'être utiles au Pays.

Pour déterminer l'importance des moyens matériels nécessaires, il fallait établir l'ordre de grandeur des besoins immédiats et futurs, pour loger la main-d'œuvre existante et la main-d'œuvre attendue.

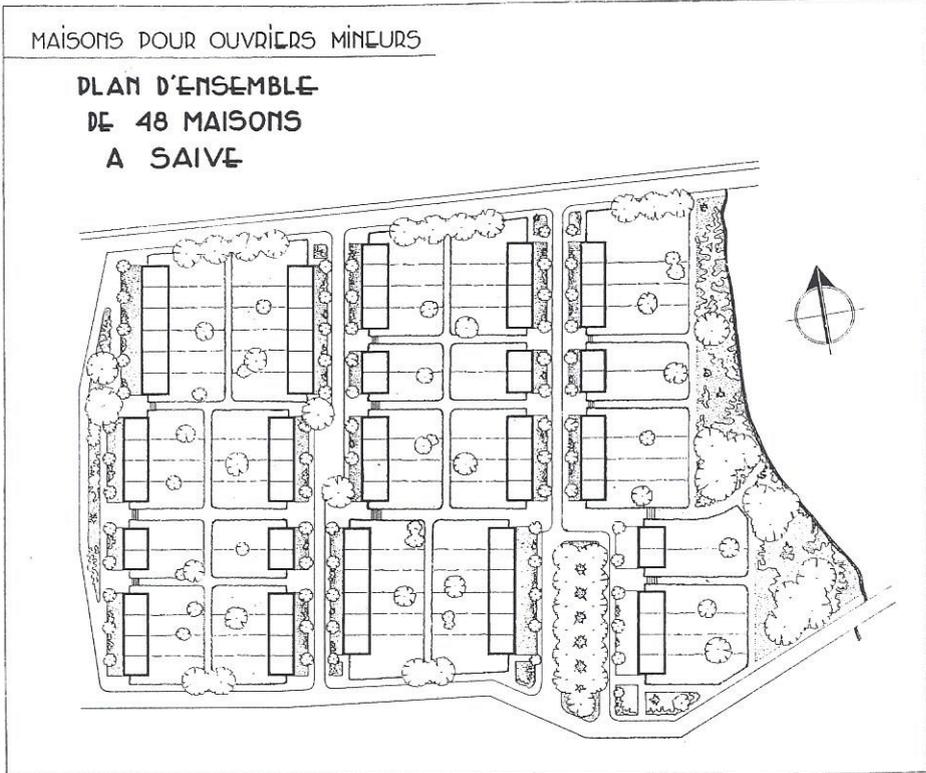
(1) - N'oublions pourtant pas que plusieurs de nos régions charbonnières montrent des signes d'épuisement et que l'équipement de certaines mines est fatigué et techniquement dépassé.

(2) - Dans des régions sinistrées où l'habitant lui-même devait se gêner pour faire place aux compatriotes dépourvus de logis.



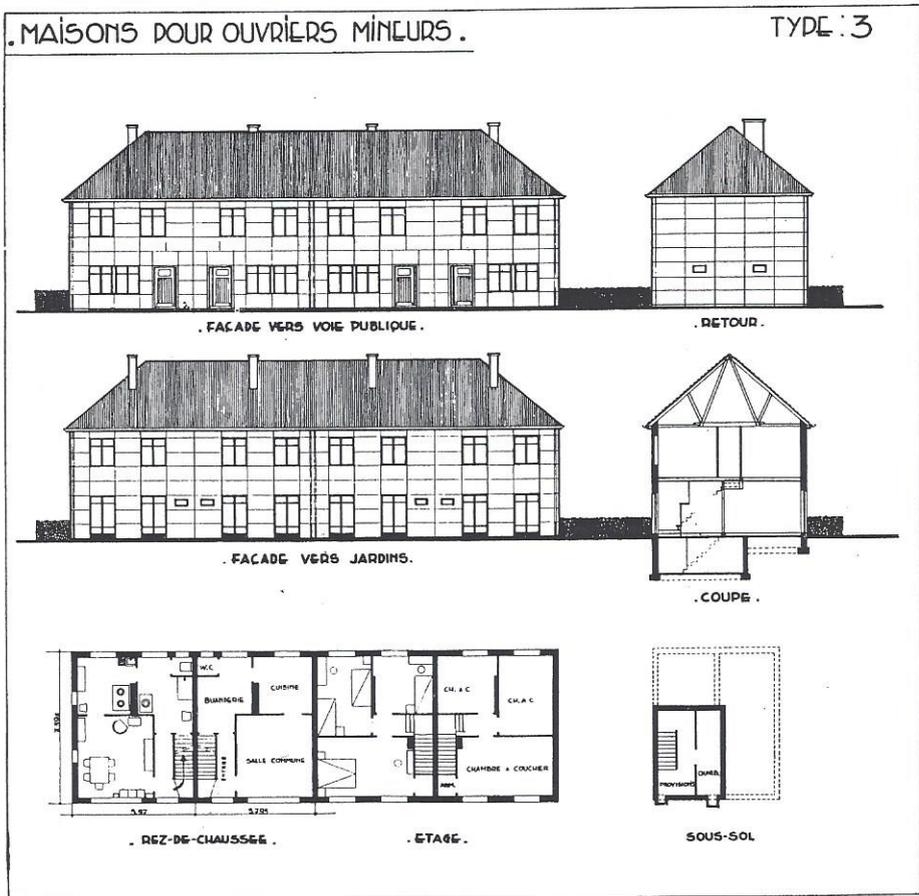
Le type 1 est l'un des types les plus intéressants des nouvelles maisons pour mineurs. Le plan montre le rez-de-chaussée et l'étage d'un logement. D'un côté les indications de destination, de l'autre la disposition des meubles.

Bon petit groupe de 48 habitations, à Saive, dans le Pays de Liège.
 Les proportions générales, pour le lotissement comme pour les constructions, sont agréables et pratiques.

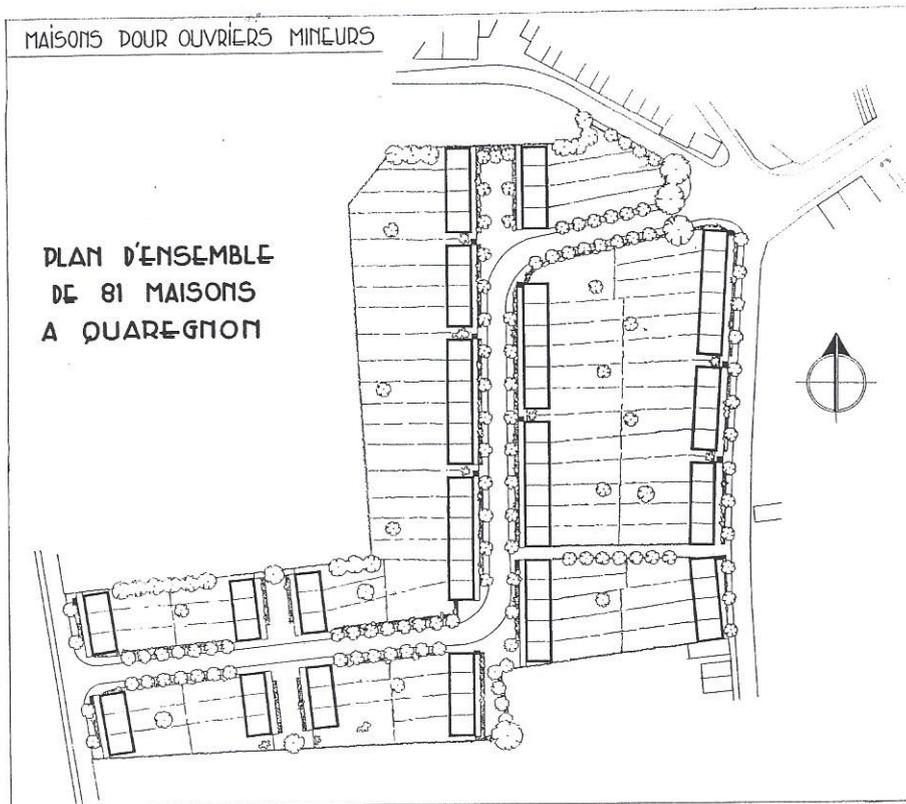


Une première enquête, rapide mais précise, conduite dans cinq bassins charbonniers, permet de dresser un tableau des besoins en logements, par région et par centre, et de dresser un état des terrains disponibles appartenant aux communes, à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché et aux Charbonnages. Elle fixa à vingt-cinq mille le nombre des habitations nouvelles nécessaires pour loger correctement la main-d'œuvre minière importée.

Simultanément fut entreprise l'étude du prix d'une maison, en faisant fond sur les ressources du moment. A cette époque — en 1946 — les offres faites à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.) atteignaient 350.000 francs pour des habitations de type « minimum » qui, au coefficient de 1939, n'eussent pas excédé 50.000 francs. L'étude montra qu'en faisant appel à une plus large standardisation et en construisant par groupements, le prix



Les plans et constructions du type 3 sont aussi intéressants que ceux du type 1. Ils sont ramassés, économiques, mais offrent un confort certain et sont de bon aspect.



Groupement de 81 maisons ouvrières à Quaregnon (en plein Pays Noir) dans un cadre plaisant d'arbres et de jardins.

unitaire de la maison pouvait être abaissé à 225.000 francs, et même à 200.000, après une certaine période d'adaptation de nos moyens industriels. Dans la condition la plus favorable le prix moyen d'une habitation familiale de 500 M³ eût donc été de 400 frs le M³. Sur cette donnée, les 25.000 habitations nécessaires demandaient un budget de *cinq milliards de francs*, et l'entreprise évaluée à un délai de cinq années, à la condition de ne pas flâner. Faisant courageusement face à l'obstruction des uns, à l'inertie des autres, M. Camille Huysmans demanda et obtint du Conseil des Ministres, la signature d'un arrêté-loi permettant de lancer un emprunt d'un milliard de francs, pour passer immédiatement à l'action.

A ce moment, quelle méthode fallait-il employer ? Nous eussions pu créer une société nouvelle, pourvue d'une administration étendue et entreprendre de mettre progressivement en route une machine neuve... L'urgence, sans doute, mais aussi une conception démocratique de notre rôle, nous incita à traiter avec le vaste organisme existant, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. En exigeant évidemment d'elle un certain effort de rajeunissement, pour satisfaire à ses responsabilités nouvelles, en cet effort d'adaptation elle devait être secondée par les services de l'Etat.

Sur ma proposition, M. Huysmans accepta de constituer un Conseil Supérieur de la Construction d'Habitations pour Mineurs, organisme permanent groupant les représentants des principaux départements ministériels (2) et des organismes du logement, pour sanctionner les initiatives intéressantes et éviter les complications administratives. Notre vision de l'action à diriger, comportait un but clairement défini, une méthode rationnelle et une procédure simplifiée.

L'arrêté de constitution, portant la signature du Régent, était daté de février 1947. Dès qu'il eut été publié au Moniteur, nous demandâmes aux organismes locaux de construction et aux sociétés minières, de présenter des propositions, et, pleins de confiance dans le succès de notre initiative, nous attendîmes.

Faut-il penser, une fois encore, que les difficultés psychologiques et techniques étaient plus grandes que nous ne l'avions imaginé ? Les quelques rares dossiers qui nous furent envoyés, présentaient presque tous un intérêt fort mince. Nous fûmes donc obligés d'admettre que la manière

choisie, déferente et amicale, était responsable de l'échec. Et reconnaître que nous eussions dû montrer plus d'exigence et de poigne.

L'échec était dur, mais la leçon était bonne. C'était le moment où tombait le Ministère. A ce moment, le 15 mai 1947, la S.N. des Habitations à Bon Marché n'avait pu approuver qu'un très petit nombre de dossiers. Mais j'avais pu repousser la construction d'habitations provisoires, préfabriquées, qui ne paraissaient pas présenter des garanties suffisantes, bien que leurs prix fussent assez élevés.

Il fallut changer de méthode. A la manière patiente, suscitant d'innombrables « palabres » trop souvent stériles, nous substituâmes, d'accord avec le Conseil Supérieur des Habitations pour Mineurs, une méthode plus directe et plus rapide, la méthode d'urgence, qui permettait de supprimer les formalités dont le caractère dilatoire ralentissait notre action.

Le premier mouvement fut la constitution d'une *Commission du Plan*, qui ne comprenait que sept membres, tous techniciens : M.M. Baes et Tack (ingénieurs), L.H. de Koninck, Brossens, Eysselinck, Puissant et moi-même, architectes. Aucun des membres de la Commission du Plan n'était établi ni même originaire d'une région charbonnière. Ceci afin d'éviter qu'il ne soit sollicité par une société minière quelconque. De plus, chacun s'engageait à ne participer d'aucune manière à la compétition pour la construction de maisons pour mineurs. C'était là un principe de correction professionnelle.

Afin de faciliter et d'accélérer la réalisation du programme, les membres du Conseil Supérieur firent montre d'un esprit d'équipe assez rare chez nous. Le travail de la Commission du Plan en fut grandement facilité. Dans un laps de temps très court la Commission établit :

1°) un programme d'habitations « minimum » fixant les dimensions en surfaces et volumes, les dispositions pratiques et les moyens constructifs ;

2°) des plans répondant intimement à ce programme.

Il s'agissait d'un type d'habitations sans caves, de plan ouvert, en matériaux durables mais de construction simplifiée et permettant une réalisation rapide. Chaque architecte fournit ses suggestions et le plan type élaboré en commun fut signé collectivement. Il n'est pas inutile de préciser que les plans furent conçus et dessinés en 15 jours, les métrés et le cahier des charges établis en huit jours, l'adjudication menée à bonne fin en 3 semaines. Donc moins de deux mois après l'invention de la Commission du Plan les adju-

(2) - Finances, Travaux Publics, Travail et Prévoyance Sociale, Reconstruction, Santé Publique.

dications étaient conclues. Ajoutons encore que le plan type était un plan adaptable aux particularités régionales, permettant ainsi aux sociétés locales de construction d'opérer les quelques transformations jugées nécessaires pour adapter les constructions à la psychologie des futurs usagers.

Pour qui connaît la lenteur de l'Etat, cette rapidité paraîtra peu banale. Evidemment, nous bousculions un *rythme sacré*, des formules de prudence enracinées... Tant pis pour la critique, dût-elle être amère ou rageuse ! C'était pour nous un problème de conscience civique et de volonté créatrice.

Nous avons envisagé de construire les maisons pour mineurs par séries de 500 logements, dans le but de favoriser l'industrialisation de la construction et la standardisation. Dans tous les types sont utilisés les mêmes portes, les mêmes fenêtres, les mêmes escaliers, et le plus souvent possible un modèle de « bloc-eau » de peu d'encombrement.

Les architectes des sociétés locales de construction sont chargés d'établir les tracés d'implantation des maisons pour la meilleure utilisation des terrains, la bonne orientation des constructions et l'agrément de leurs groupements. Ils ont droit à des honoraires pleins, même s'ils utilisent sans les transformer les plans de logements proposés par la Commission du Plan. Dans certaines régions, les architectes chargés de travaux dressaient leurs plans d'aménagement dans le même temps où les techniciens établissaient les prix de revient.

Les entrepreneurs auxquels fut confiée la réalisation de groupements plus ou moins importants, ont produit un effort des plus sympathiques pour faire progresser rapidement des études de préfabrication d'éléments de construction et d'équipement. Ils purent ainsi promouvoir des fabrications industrielles intéressantes, qui réduisirent très sensiblement les prix unitaires.

Grâce à la bonne volonté générale, alimentée par la certitude d'une action rapide et soutenue, fortement appuyée, nous avons permis aux diverses Sociétés d'Habitations à Bon Marché d'édifier dans un temps record plus de trois mille maisons standardisées, de différents types.

L'avenir paraissant assuré, j'ai offert ma démission. Le Ministre Delattre la refusa et donna l'ordre de commencer une nouvelle tranche de travaux.

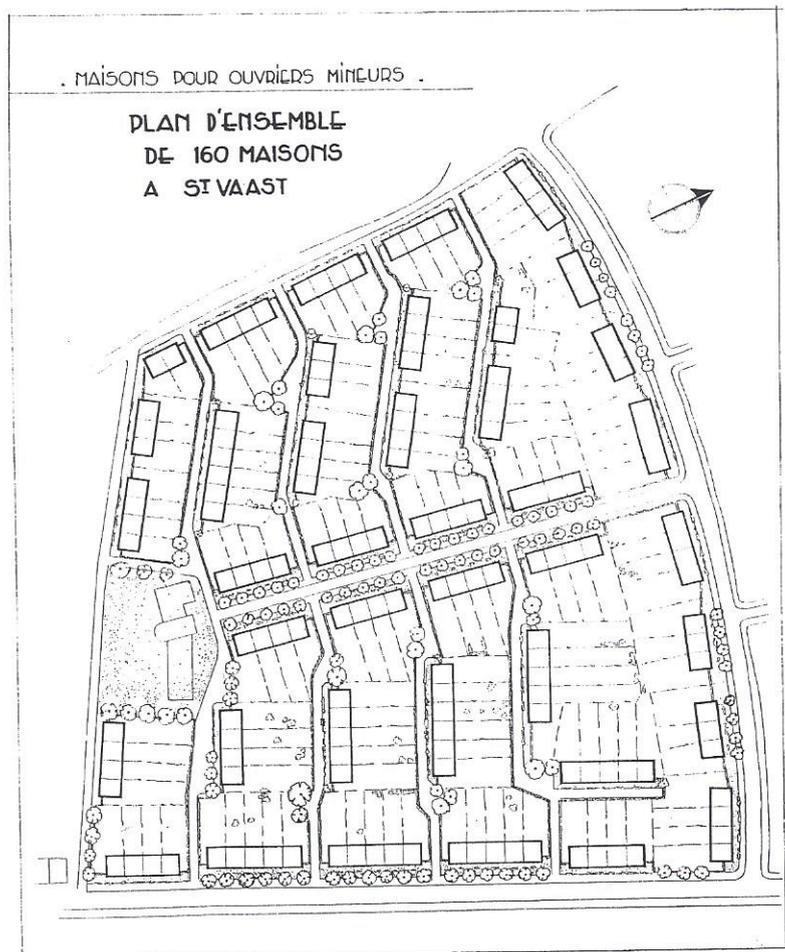
Nous avons alors tenté d'améliorer la procédure. Les délégués de la Fédération des Associations Charbonnières, des Syndicats des Mineurs, de la S.N. des Habitations à Bon Marché, de la Petite Propriété terrienne, des Services centraux de la Reconstruction et de l'Urbanisme, furent réunis et constitués en commission, afin d'élaborer un programme nouveau de réalisation, qui intéressa toutes les régions minières. Il s'agissait du choix des terrains, de la désignation des architectes, de l'analyse des plans types, etc.

Au début de mars devait être lancé un nouveau train d'adjudications, avec l'aide de la Confédération des Entrepreneurs de Belgique. A ce moment, la S.N. des Habitations à Bon Marché devait pouvoir conclure un emprunt d'un milliard, permettant la mise en chantier de quatre mille maisons... Hélas ! au moment où nous mettons sous presse un crédit de 60 millions, attribué à la S.N.H.B.M. (par la voie de l'emprunt) n'a pas encore été sanctionné par une loi.

Evidemment, une entreprise de ce genre, fondée sur le *réalisme*, cherchant avant tout l'efficacité et la rapidité, ne satisfait pas tout à fait aux désirs personnels d'un architecte. Il faut servir, fût-ce contre son propre idéal architectural.

J'aurais aimé que la conjoncture permit la construction d'« unités d'habitation » complètes, avec centre de santé, écoles gardiennes et primaires, centre de loisirs... En bref, des Unités urbaines appropriées à l'existence des hommes de notre temps.

Ce n'était pas possible ! Il eût fallu longuement lutter pour faire comprendre et faire admettre un tel principe, peut-être encore trop audacieux pour nos nationaux. La nécessité nous poussait à agir d'urgence, en simplifiant le plus possible, pour satisfaire à cet appel angoissé du pays : du charbon, du charbon !



Bon groupement de 160 habitations, à Saint Vaast, dans une région où n'abondent pas les logements ouvriers confortables. Voilà du bon travail !